

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-021

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE TRENTE JANVIER à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS
DU CCAS**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Lionel RIQUELME
Magali VINCENT à Jean-François PLANES
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Frédéric FIORE
Nicole VACCA à Yves PARENT

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëlle REBEC

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Monsieur Bernard PEZERY conseiller municipal issu de la Liste « Le Choix du Pradet » a présenté sa démission du Conseil Municipal le 19 Décembre 2016.

Lors de la désignation des administrateurs du CCAS le 25 avril 2014, la liste « Le Choix du Pradet » n'a présenté qu'un seul candidat, M. Bernard PEZERY.

Faisant suite à sa démission susmentionnée, la liste « Le Choix du Pradet » ne dispose plus de représentant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Selon la rédaction de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section. »

M. DUVOUX, était positionné en 6^e place sur la liste présentée par « Ensemble pour le Pradet » dont seulement les 5 premiers membres ont été élus en 2014.

Par conséquent en application du deuxième alinéa de l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a été invité à prendre acte du remplacement de M. Bernard PEZERY démissionnaire par M. Daniel DUVOUX.

- M. Daniel DUVOUX présentant à M. Le Maire et au Conseil Municipal sa démission du Conseil d'Administration du CCAS, M. Le Maire prend acte dès lors de l'impossibilité de pourvoir au siège vacant dans la mesure où il n'y a plus de membre disponible des listes présentées aux élections de 2014 au Conseil d'Administration du CCAS.
Avec l'accord des membres du Conseil Municipal il est procédé à une nouvelle élection des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

➤ Appel à la déclaration de candidature

- Les membres de la majorité municipale issus de la liste « Ensemble pour le Pradet » lors des élections de 2014 déclarent déposer une liste sous le nouvel intitulé « Majorité municipale ».

- Liste Majorité municipale :

- Membres Titulaires :

Josiane SICCARDI
Jean-François PLANES
Lionel RIQUELME
Jean-Marc ILLICH
Céline PRATI-AIGUIER
Daniel DUVOUX

- Membres Suppléants

Jean-Michel PEYRATOUT
Valérie RIALLAND
Cécile GOMEZ
Agnès BIASUTTO

- Les membres présents de l'opposition municipale issus de la liste « Le Choix du Pradet » déclarent déposer une liste sous un nouvel intitulé « Un Pradet pour tous ».

- Liste « Un Pradet pour tous » :

Frédéric FIORE
Jennifer DELI
Nicole VACCA
Yves PARENT
Marie-Paule DELAROCQUE
Emmanuelle NIGRELLI

- Liste « Le Pradet Bleu Marine » :
Geneviève DROMSON

➤ Désignation des 2 assesseurs : Marie-Paule DELAROCQUE et Geneviève DROMSON

➤ A l'issue des vote :
32 émargements
32 bulletins trouvés dans l'urne

➤ A l'issue des du dépouillement opéré par les 2 assesseurs, ont obtenu :
- Liste « Majorité municipale » : 25 voix
- Liste « Un Pradet pour tous » : 6 voix
- Liste « Le Pradet Bleu Marine » : 1 voix
Bulletins blancs ou nuls : 0

CALCUL DE LA REPARTITION DES SIEGES

- Liste « MAJORITE MUNICIPALE »	: $\frac{6 \times 25}{32} = 4,69$	<u>cinq membres</u>
- Liste « UN PRADET POUR TOUS »	: $\frac{6 \times 6}{32} = 1,13$	<u>un membre</u>
- Liste « LE PRADET BLEU MARINE »	: $\frac{6 \times 1}{32} = 0,19$	<u>pas d'élus</u>

SONT DESIGNES DELEGUES AUX CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

TITULAIRES

- Liste « Ensemble Pour Le Pradet » :
Josiane SICCARDI
Jean-François PLANES
Lionel RIQUELME
Jean-Marc ILLICH
Céline PRATI-AIGUIER

- Liste « Un Pradet Pour Tous » :
Frédéric FIORE

SUPPLEANTS

- Liste « Majorité municipale » :
Daniel DUVOUX
Jean-Michel PEYRATOUT
Valérie RIALLAND
Cécile GOMEZ
Agnès BIASUTTO

- Liste « Un Pradet pour tous » :
Jennifer DELI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

